



Saint-Pierre, le 14/08/2018

Monsieur Pierre PELOUZET
Médiation des Entreprises
Ministère de l'Economie et des
Finances
98-102 Rue de Richelieu
75002 PARIS

N/Réf. : SV/DV-SBA-2018

Objet : procédure de délais de paiement responsable.

Monsieur le Médiateur,

Dans notre courrier du 10 juillet dernier, nous vous faisons part de nos propositions en trois axes, pour créer un cadre favorable aux respects des délais de paiement.

Ces trois axes sont les suivants :

- la mise en œuvre d'une ingénierie financière pour les collectivités autour de contrat cadre d'affacturage inversé ;
- la publication d'un guide, associé à des formations/évaluations de la gestion des dépenses publiques en lien avec le C.N.F.P.T. et la D.R.Fi.P. notamment ;
- la mise en œuvre d'un parcours de formation pour les entreprises en lien avec les chambres consulaires.

Ce triptyque vertueux permettra en effet, de notre point de vue, de créer et consolider un cadre définitif et pérenne.

Pour rendre plus tangible notre deuxième axe quant à l'organisation de la gestion des dépenses publiques, nous proposons d'organiser entre la direction générale des finances publiques (D.G.Fi.P.), le C.N.F.P.T. et les associations représentatives des ordonnateurs locaux, une charte Archipels de France ou France Océanique, des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ces mêmes partenaires pourraient autour de cette charte, mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer un guide des bonnes pratiques de gestion des dépenses des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (à l'identique de celui créé en métropole, ci-joint), destiné à accompagner le déploiement d'une méthode formalisée et comparable de la chaîne de la dépense.

La dématérialisation, qui concerne beaucoup de collectivités actuellement, constitue de plus une occasion irremplaçable pour l'ordonnateur et le comptable de revisiter leurs processus de traitement des dépenses dans un souci d'efficacité et de qualité comptable.

.../...



Nous proposons plus précisément que la rédaction de ce guide soit articulée autour des trois segments suivants de la chaîne de traitement des dépenses locales reliant les ordonnateurs locaux à leur comptable public :

- L'optimisation de l'amont de la chaîne : la gestion des dépenses (achats, factures, subventions, aides ...);
- L'optimisation de la partie centrale de la chaîne : le paiement des dépenses (factures, subventions, aides ...);
- L'optimisation de l'aval de la chaîne : le pilotage et les régularisations.

Ce guide porterait la finalité de poser un référentiel partageable et évaluable, permettant ainsi de construire des démarches d'amélioration continue.

Afin de capitaliser les bonnes pratiques déjà existantes, ce groupe de travail pourrait bâtir sa réflexion à partir des travaux déjà réalisés en métropole et notamment :

- le guide des bonnes pratiques de gestion des dépenses des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- le référentiel de contrôle interne du processus de la commande publique dans les collectivités locales.

Ce guide pourrait ensuite être animé par un réseau fédéré autour du C.N.F.P.T. et de la D.R.Fi.P., et ceux-ci pourraient ensuite constituer des groupes d'auditeurs croisés, afin de permettre de réaliser des audits à blanc entre collectivités, à l'instar des démarches qualité.

Je suis à votre disposition pour vous exposer de vive voix ce projet et dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie de recevoir, Monsieur le Médiateur, mes plus cordiales salutations.

PJ :

https://www.collectiviteslocales.gouv.fr/files/files/finances_locales/fiabilisation/ci/Referentiel_commande_publicue_oct13.pdf

https://www.collectiviteslocales.gouv.fr/files/files/finances_locales/depenses/guide_des_bonnes_pratiques_depenses_2016.pdf

Dominique VIENNE,
Président CPME
Président Association SBA

Copie à :

- M. Didier ETIENNE
- M. Nicolas MOHR
- M. Arnaud SICCARDI – DIECCTE Réunion
- M. Jean-Pierre PHILIBERT – FEDOM
- Mme Jennifer BASTARD – CPME
- M. François ASSELIN – CPME
- M. Frédéric GRIVOT

ASSOCIATION SBA REUNION

54 Chemin Cachalot – Pierrefonds 97410 SAINT-PIERRE

Tél. : 0262 96 43 16

